

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية و المياه والغابات
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME

**DIRECTION DE LA FORMATION MARITIME, DES
GENS DE MER ET DU SAUVETAGE**

AVIS DE SELECTION

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts -**Département de la Pêche Maritime**- organise au titre de l'année 2020-2021 une sélection sur dossier pour l'accès à Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Larache et aux Centres de Qualification Professionnelle Maritime de Tanger et d'Agadir, pour la préparation des diplômes de Qualification Professionnelle Maritime dans les filières Pêche et Machine (**Niveau Qualification**).

Dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature : 18 septembre 2020 à 16 heures.

Date d'annonce des résultats de la sélection : 30 septembre 2020.

Durée des études : deux (2) ans.

Mode de formation : Formation Initiale Résidentielle.

Conditions de participation

- Avoir accompli la 9^{ème} année de l'enseignement fondamental;
- Avoir un âge compris entre 15 et 30 ans au 31 décembre 2020;
- Être apte physiquement à l'exercice du métier de marin.

Le dossier de candidature doit comprendre:

- Une demande manuscrite ;
- Une copie de la CNI certifiée conforme ;
- Un certificat de scolarité retiré du système « MASSAR » ;
- Un relevé de note de la 9^{ème} année retiré du système « MASSAR » .

Les dossiers de participation au concours doivent être adressés aux établissements suivants:

- Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Larache : Filière Pêche
BP 582, Hay Nador. Tél : 05 39 50 15 68/69
- Centre de Qualification professionnelle maritime de Tanger : Filière Pêche
Hay Ziyaten, B.P. 13558 Tanger, Tél : 0691801822. driss.fathi@mpm.gov.ma
0691801825 elouazzani68@gmail.com
- Centre de Qualification Professionnelle Maritime d'Agadir : Filière Machine
Aghezdis, Anza, Agadir. Tél : 0528847870. Fax : 0528826564

N.B : Avant leur inscription définitive, les candidats sélectionnés subissent un examen médical sous la supervision de l'établissement de formation maritime en vue de prouver leur aptitude physique pour l'accès au métier de marin.